

Promouvoir le logiciel libre

Association. Goelug cherche à présenter une autre vision du numérique et aider les particuliers à s'y retrouver dans ce monde virtuel.

À l'origine était le verbe partager. Les premiers développeurs informatiques avaient pour coutume de partager les codes sources de leurs logiciels, afin que chacun puisse les utiliser et les améliorer. Puis « les éditeurs ont compris qu'ils pourraient faire du profit en vendant leurs produits ». Cette lecture, c'est celle de Nicolas Nouet et des membres de l'association Goelug. Leur objectif : promouvoir le logiciel libre, « un statut juridique qui donne la possibilité d'exécuter, modifier, analyser et partager un code source ».

Dans une démarche citoyenne, la dizaine de membres de l'association cherche à présenter une autre vision du numérique. « Aujourd'hui celui-ci a pris une place extrêmement importante dans nos vies, et à l'heure où tout est filtré, où toutes nos données peuvent être exploitées, nous nous posons la question suivante : comment va-t-on faire maîtriser ces outils de manière collective ? »

Aider à mieux comprendre l'informatique

C'est à cette question que les membres, pas tous informaticiens, tentent de sensibiliser le public. « Grâce à notre permanence au Container, nous pouvons organiser des "Install Party" : les gens viennent avec leur ordinateur et nous les aidons à installer des logiciels libres. »

Autres événements, l'organisation



« Nous aidons à installer des logiciels libres », explique Nicolas Nouet, membre de l'association Goelug

d'ateliers découverte avec la médiathèque ou encore la bibliothèque universitaire. « Cela permet d'échanger autour de ces questions avec le public, de créer un contact humain ». Dernière idée en date : la mise en place d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) associatif au Havre. Cette installation offrirait la possibilité aux utilisateurs de choisir leur FAI, et de garantir l'entière sécurité des données de navigation. Deux solutions possibles : la création d'un FAI (sans téléphonie ni TV) via la fibre ou la wifi, ou bien

la création d'un réseau privé (VPN) qui sécuriserait les connexions actuelles des utilisateurs. Mais pour l'heure, le projet est encore largement en phase de réflexion : « Nous devons étudier les questions des coûts, du prix, de la forme qu'il pourrait prendre, de la zone couverte, etc. »

PLUS D'INFORMATIONS

<http://goelug.org>

Mail : contact@goelug.org

Permanence : le premier jeudi du mois au Container (au rez-de-chaussée de la CCI), prochain rendez-vous le jeudi 3 mars.

Justice privée en famille

Tribunal. Insatisfaits d'une décision de justice, un père et son fils sont allés s'en prendre à la voiture du prévenu qu'ils ont dégradée.

L'homme victime au dossier du jour était de l'autre côté de la barre le 3 avril 2014. Prévenu, il était condamné pour un violent harcèlement sur son ancienne compagne. Il écopait alors de deux mois de prison avec sursis et de 500 € de dommages-intérêts. Pas mécontent, à la sortie de l'audience, il fanfaronnait auprès de la jeune femme.

Le tout n'a pas plu à Anthony, un précédent concubin de celle-ci, et à Claude, ex-beau-père. Ni plus ni moins, les deux sont allés le lendemain exercer la justice à leur manière : en compagnie d'une batte de base-ball, d'une matraque télescopique et d'une arme à impulsion électrique.

Des coups de batte

Le 4 avril 2014, le garçon condamné la veille reçoit un texto pour un rendez-vous dans une rue du Havre, à deux pas de son domicile. « Dès que je suis arrivé, j'ai été confronté à eux », dit-il. Anthony, 38 ans, et Claude, 61 ans, sont bien



Père et fils ont été condamnés à deux mois de prison avec sursis

décidés à avoir une explication. D'abord, l'ainé reste au coin de la rue. Mais « je craignais pour mon fils », déclare-t-il aux juges. Il approche de la scène, muni de la batte. « Pour me défendre », précise-t-il devant le tribunal correctionnel. « Pour faire peur. J'ai bien fait. » Sexa-

gétaire, le retraité entend ainsi « protéger » son ex-belle-fille.

Claude donne des coups de batte dans les phares de la voiture appartenant à celui qui est devenu victime. Il le concède. Quant à Anthony, il admet la présence de l'arme à impulsion électrique et de la matraque retrouvée sous un véhicule. Cependant, il n'en a pas fait usage. « Au niveau des coups portés, il n'y a pas eu de coups portés », formule-t-il à l'audience. La victime confirmait aux policiers ne pas avoir subi de violence, même si par la suite elle a fourni un certificat médical pour cinq jours d'incapacité. Relaxés pour les violences, père et fils sont reconnus coupables des dégradations. Aux casiers judiciaires vierges, ils écopent de deux mois de prison avec sursis. Le parquet n'avait requis que des amendes. Enfin, l'ex-prévenu devenu victime devra être indemnisé des dommages matériels et de son préjudice moral.

MATTHIAS CHAVENTRÉ

L'IMAGE DU JOUR



SCH souffle le chaud

SCH, jeune rappeur tout droit venu de Marseille, a offert samedi soir un show de cinquante minutes en communion avec le public du K'Liente. L'engouement pour l'artiste a été tel qu'une partie du public a dû rester dehors, faute de place pour assister à cette soirée à guichet fermé. Les spectateurs, chantant en chœur, connaissaient d'ailleurs très bien les textes de SCH ! Le lien avec l'artiste était très fort. Dans une ambiance électrique, SCH aborde des thèmes souvent connus par la jeunesse, tels la violence, la drogue ou bien les rapports à la police. Une violence dans les propos qui font de lui un rappeur tout à fait singulier, s'ajoutant à son look vraiment unique, un « gars aux cheveux longs de la cité ». Le 19 mars, Daniel Duchemin accueillera un autre artiste issu de la scène rap de Marseille, en la personne d'Alonzo (photo Denis Vase).

LES COMÉDIENS DE LA LÉZARDE

Présentent leur 39^e Spectacle Musical : « UN VILLAGE TRANQUILLE »

Les 27, 28 février à la salle Michel Vallery de Montivilliers les 05, 06 mars à la Forge d'Harfleur et les 12 et 13 mars au SiRoCo

de Saint-Romain-de-Colbosc.

Samedi 20 h 30 et Dimanche 14 h 30.

Réservation : AUCHAN Montivilliers au 02 32 79 65 35.

(Tarifs préférentiels pour les groupes de 15 personnes et plus).

Réservation conseillée.



BATEAU RESTAURANT-CROISIÈRE



Réservez dès maintenant

DÉJEUNERS - CROISIÈRES : samedi 27 février

dimanches 6, 20 et 27 mars

Avec guinguette : samedi 26 mars

Dîner-croisière Jazz : vendredi 1^{er} avril

Promenades commentées : dimanche 20 mars

À partir du mois d'avril : tous les mercredis

Quai Ferdinand de Lesseps - Rouen
Réservations sur www.escapadeenseine.com
02 35 73 08 59

ESCAPADE
EN SEINE